



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fikaviana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR (PUDI) : Lot N° 01 VILLE DE FENERIVE EST - Lot N° 02 VILLE DE MANANJARY

Crédit IDA-78730

AMI N° C-500-PIC3/2026

Date de lancement : 04 juin 2026

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. La mission consiste à doter la Commune Urbaine de Fenerive Est et Mananjary d'un outil de planification résilient et de gestion urbaine qui comprend divers plans directeurs sectoriels permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de ses habitants et de ses usagers selon le contexte local, dans le respect des équilibres de développement, et dans l'intégration des paramètres du changement climatique, tout en renforçant la résilience, l'environnement et le cadre de vie de la population.
3. Les Termes de Référence détaillées pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg ;
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite maintenant les cabinets de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services et joindre dans leur dossier au moins les pièces suivantes :
 - une lettre de manifestation d'intérêt
 - un dossier de présentation détaillée du Cabinet (format libre), dans lequel doivent être mis en exergue les réalisations /expériences générales et spécifiques liées à la mission objet de la présente sollicitation.

Les critères de sélection sont détaillés dans les Termes de référence de la mission. Il est important de noter que le dossier de manifestation d'intérêt ne doit fournir aucun renseignement sur les experts-clés listés dans les Termes de références. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », sixième édition (Février 2025), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
7. Un cabinet par lot sera sélectionné conformément à la méthode de recrutement de Sélection fondée sur les qualifications des consultants énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 09h00 à 17h00.
9. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être remis exclusivement par mail, sous format PDF au plus tard le **18 juin 2026** à minuit (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème Etage -Isoraka

101 - ANTANANARIVO MADAGASCAR

E-mail : procurement@pic.mg

L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « AMI N°C-500-PIC3-2024 – « ELABORATION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR (PUDI) en précisant le numéro du lot de la ville choisie »

Le Projet décline la responsabilité de la non-consideration des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

La Coordination Nationale du Projet PIC3